

**WHA15.30      Avances du fonds de roulement pour la livraison de fournitures d'urgence à des Etats Membres**

La Quinzième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport présenté par le Directeur général,<sup>2</sup> en application de la résolution WHA13.41, au sujet des fournitures d'urgence livrées à des Etats Membres,

PREND ACTE de ce rapport.

Rec. résol., 6<sup>e</sup> éd., 1.12.1; 7.1.3.2

*Onzième séance plénière, 23 mai 1962 (section 2 du sixième rapport de la Commission des Questions administratives, financières et juridiques)*